

Animation de proximité pour répondre aux attentes de la population

Au cœur des besoins exprimés par les populations, les métiers territoriaux de l'animation sont en pleine expansion.

Dans le cadre de relations étroites entre les communes et les associations, l'animateur territorial exerce son métier dans différents établissements publics locaux tels que les maisons des jeunes et de la culture, dans les centres de loisirs, dans les centres culturels (espace médiathèque), dans les colonies de vacances. Il exerce aussi ses compétences auprès des personnes âgées dans les EHPAD, foyers logements et maisons de retraite.

Il peut aussi intervenir dans les écoles pour l'animation et la surveillance des jeunes enfants sur les temps périscolaires.

Auprès d'un groupe de jeunes en dehors du temps scolaire (soir, mercredi, vacances), dans un centre de loisirs, ou dans les quartiers défavorisés, le spécialiste de l'animation a pour mission de favoriser les échanges. Il contribue à développer des activités de groupes, qu'il conçoit, organise et encadre dans l'optique d'un projet global d'animation.

Connaissable du terrain social, l'animateur est un interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels (CAF, Jeunesse et sport), élus et associations.

Ses domaines d'intervention sont variés : loisirs, sport, culture, vie sociale ou activités éducatives. Il initie à des techniques diverses (théâtre, travaux manuels...), encadre des activités sportives (organisation de camps de vacances, randonnées...) et anime des activités culturelles (visites de musées, sorties spectacles...).

Quels métiers ?

CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur d'établissement socio-culturel ➤ Responsable enfance et jeunesse ➤ Coordonnateur enfance/jeunesse/éducation ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable de centre de loisirs ➤ Animateur loisirs ➤ Animateur en EHPAD, maisons de retraite ➤ Animateur nature ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animateur périscolaire ➤ Agent d'insertion sociale ➤ ...

Où travailler ?

LES COMMUNES : écoles maternelles et élémentaires, EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), maison des jeunes

LES INTERCOMMUNALITES : centres de loisirs, centres culturels, piscines, centres intercommunaux d'action sociale

LES DEPARTEMENTS (Conseil départemental) : collèges

LA REGION (Conseil régional) : lycées



Quelles perspectives ?

Les acteurs de l'animation participent au renforcement du lien social et répondent ainsi aux attentes croissantes de la population.

Pour répondre aux nouvelles réformes et aux besoins de la population, les collectivités locales cherchent un personnel de plus en plus performant pour élaborer et mettre en œuvre les projets d'animation. Ces agents doivent s'adapter en permanence en fonction des tendances. De plus, les centres de loisirs et les centres de vacances connaissent des pics d'activité saisonniers qui nécessitent de nombreux recrutements temporaires.

Comment accéder à ces emplois ?

▶ PAR VOIE DE CONCOURS

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
- Attaché spécialité « Animation »	- Animateur principal de 2 ^{ème} classe - Animateur	- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

- ▶ **PAR RECRUTEMENT DIRECT** dans le grade d'adjoint d'animation de catégorie C et pour les personnes reconnues handicapées.
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PUBLIC** : recrutement de personnels non titulaires pour des missions temporaires, pour des chargés de mission...
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PRIVE** : Apprentissage, CAE/CUI, Emploi d'avenir...

Pour plus d'informations, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature.

- ▶ www.emploi-territorial.fr
- ▶ www.cnfpt.fr (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- ▶ www.fncdg.fr

VOTRE CONTACT DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vienne

Téléport 2 – Avenue René Cassin – CS 20205
86962 FUTUROSCOPE cedex

Tél. 05 49 49 12 12

Mail : emploi-concours@cdg86.fr

Site Internet : www.cdg86.fr

